



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 6 NOVEMBRE.

Samedi, vers 3 heures de l'après-midi, comme S. M. venait de Brighton au palais de St. James en voiture découverte, un homme bien vêtu s'élança subitement près de la voiture, et lui montrant le poing en la menaçant, adressa à la reine les épithètes les plus injurieuses qui puissent être données à une femme, en ajoutant : Je vous renverserai du trône ainsi que votre mère. Il s'échappa aussitôt et pris la fuite. S. M. ne parut concevoir aucune inquiétude, et la voiture continua sa route. Les constables furent envoyés à la poursuite de cet individu ; et il parait qu'ils ont découvert son nom et son adresse. Ils se transportèrent chez lui et attendirent toute la nuit. Le lendemain il fut arrêté. Son nom est John Good, ex capitaine au 10^e hussards, il parait avoir 40 ans. Il défendit qu'on le touchât, en disant qu'il était seigneur-légitime et roi d'Angleterre, et qu'il déclinerait le reine en pièces. Après une vigoureuse résistance il fut enfin conduit à Whitehall. Il parait du reste qu'il est atteint d'aliénation mentale.

M. O'Connell a adressé à lord Cloncurry une lettre pour lui demander la sanction à l'ajournement de la réunion des pairs et des membres des communes à Dublin, attendu que beaucoup sont absents d'Irlande en ce moment, et pour lui proposer de fixer la réunion à Londres pour le 16 du courant. Lord Cloncurry a adhéré à cet ajournement.

Le *Courier* rapporte que lors de la grande revue des troupes russes en Crimée, deux officiers français qui avaient, disait-on, de faux passeports, furent ignominieusement chassés des domaines russes; à cette occasion, le czar s'exprima à l'égard de la dynastie régnante en France, en des termes propres à blesser Louis Philippe; son mécontentement éclata aussi contre l'Autriche et le prince Metternich.

Le *Courier* ajoute : Cette attaque du czar contre la France et l'Autriche doit faire désirer à ces deux puissances de se liguier contre lui, et si la conduite de Nicolas est réellement nécessaire, nous pensons qu'il n'y aurait aucune difficulté à une alliance entre l'Autriche, la France et l'Angleterre, pour le tenir en respect. Tel est, dit-on, l'objet que Louis Philippe a maintenant à cœur.

FRANCE. — PARIS, LE 7 NOVEMBRE.

Voici jusqu'à présent le résultat des élections nouvelles : Nouveaux députés. *Radicaux* : MM. Arago élu à Paris à la place de François D'lessert; Martin de Strasbourg élu à la place de Rauter, ministériel; Marchal, élu à Sarrebourg à la place de Chevandier, pair; Corneo, élu à Cambrai à la place de d'Estourmel; Billaud, élu à Paimboeuf et à Pont Rousseau en remplacement de Blanchard opposant qui n'est plus éligible et de Léray, ministériel. M. Martin, élu à St-Marcellin (Isère) à la place de M. Duchesne, ministériel. Paris, à Epinal, au lieu de Cussy, carliste.

Opposants dynastiques. Billaud élu à Bordeaux à la place de Hervé, ministériel. A. Portalis, élu à Meaux à la place de Harrouard de Richemont, ministériel; Boulay de la Meurthe, élu à Lunéville à la place de Lespée, ministériel. Taillandier, élu à Avesnes à la place de Merlin, ministériel; Carpentin, élu à Abbeville à la place de Renouard, ministériel. Antoine Passy, élu aux Andelys à la place de Bignon opposant, fait pair. Stourm, élu à Troyes à la place de Vernier, ministériel.

FEUILLETON.

UNE GRACE DE LA RÉPUBLIQUE.

ÉPIQUE DE 93.

Qu'elle était modeste et jolie, la jeune Mariette, la pauvre lingère de village, chassée de son pays par la guerre civile et accourue à Nantes sur les traces du sang de son père, tombé sous les balles des chouans! Mariette n'avait pas seulement perdu son père, elle avait perdu sa mère, ses frères, ses sœurs, tous ses parents; elle s'était trouvée, à 17 ans, seule au monde; mais cette sollicitude n'avait pas été longue; Mariette n'avait pas tardé à trouver dans l'armée un cœur qui avait su lui rendre tout ce qu'elle avait perdu, et mieux encore, puisqu'il lui avait apporté de l'amour. Maurice, un jeune et beau paysan de Chantenay, avait vu Mariette et lui avait juré de devenir un jour son mari, et Mariette avait donné sa parole en rougissant de plaisir et d'espérance. Jugez comme ils s'aimaient! Mariette était fille d'un soldat de l'armée nationale, et Maurice était fils d'un soldat de Charette. Le père et les frères de la première avaient été tués par les Vendéens, et le père et les frères du second avaient été tués par la république, et, lui même servait encore dans les bandes royalistes. Mais qu'est-ce que tout cela fait à l'amour. Un soir que Mariette travaillait, seule et triste, dans sa mansarde, un homme ouvrit brusquement sa porte et se jeta à son cou, et quel eût été le temps de la voir, mais son cœur l'avait reconnu : c'était Maurice! Tous deux oublièrent dans le bonheur présent les regrets du passé et les terreurs de l'avenir; puis l'un dit ses combats et ses dangers, l'autre son attitude et son impatience. — Mariette, interrompit tout-à-coup Maurice, ma vie n'est pas en sûreté ici, et ma présence peut même te compromettre; j'étais prisonnier des bleus; c'est le besoin de te voir qui m'a donné le courage et l'adresse

qui s'est retiré; Gantier de Ramilly, à Aniens, remplace M. Massy, du tiers parti. Mauguin, au lieu de Lemaire, au Havre. Tallandier, à Cambrai, au lieu de d'Hamberson.

Elus du tiers parti : MM. Cochin, élu à Paris, minist.; Thiers, élu à Libourne, à la place de Martel, minist.; Richouet, tiers parti, au lieu d'Avril, ministériel. *Légitimistes* : MM. Bichard, élu à Nîmes à la place de Duchatelier, ministériel; Jousselin, élu à Châteaubriand à la place de Robinau de Bougon, ministériel. Gervais, élu à Provins à la place d'Harcourt, pair; Cadot d'Acly, élu à Mondidier à la place de Ronillé-Fontaine, pair; Pazange au lieu de Labou lie, légiti.

On compte ensuite une trentaine de députés ministériels. Neuf collèges électoraux sur douze, dont se composent les douze arrondissements de Paris, ont élu leurs députés dans la journée du 5. Les opérations des collèges des 7^e, 9^e et 10^e arrondissements n'ont pas produit de résultat au premier tour de scrutin. Voici les noms des candidats nommés :

Au 1^{er} arrondissement M. le général Jaqueminot, candidat constitutionnel, a été élu par 673 suffrages. M. le général Bachelu, candidat de l'opposition n'en a obtenu que 346. 2^e. M. Jacques Lefebvre, candidat constitutionnel a obtenu 1106 suffrages et a été proclamé député. M. Jacques Laffitte son compétiteur a obtenu 1095 voix. 3^e. M. Legentil, candidat constitutionnel, a réuni 711 suffrages. M. Nicod, candidat de l'opposition, 567. Le premier a été proclamé en remplacement de M. Odier, élevé à la pairie. 4^e. M. Ganneron, candidat constitutionnel, a été élu par 610 voix sur 870. M. Voyer d'Argenson, candidat de la république, n'a obtenu que 190 voix. 5^e. M. Salvette, candidat de l'opposition, a été proclamé par 713 suffrages, contre 415 qu'a obtenus M. Parquin, candidat de l'opposition. 6^e. M. Arago, candidat de l'opposition, a été élu par 812 voix contre 641, obtenues par M. François D'lessert.

7^e. M. arondissement. Votans, 926. MM. Moreau, 501; Debelleyne, 402; Dupont (de l' Eure), 22. M. Moreau a été proclamé député. — 9^e. Votans, 492. MM. Loquet, 316; Magendie, 175. M. Loquet a été proclamé député. — 13^e. (Sceaux). Votans, 637. MM. Garnon, 321; Lesourd, 301. M. Garnon a été proclamé député. — 14^e. (St-Denis). Votans, 698. MM. Gisquet, 429; Fremicourt, 115; Benazet, 133. M. Gisquet a été proclamé député.

— Il y avait ce matin 190 nominations connues officiellement par le *Moniteur*. Si l'on s'en rapporte aux qualifications données par le Journal officiel, il y aura sur ces 190 nominations, 153 députés constitutionnels et 37 de l'opposition des diverses nuances.

Parmi les nouveaux résultats connus par les correspondances, on cite entr'autres : MM. Dupin, Lamartine, Mauguin, de Belleyme, Berryer, Hennequin, Marilou (du Nord), Lamartine, Hartmann, Kœchlin, Sauzet, Cornuvin, Conte, Baude, de Briquerville, Royer-Collard, Girard, O. Barrot, Vivien, Lherbette, de Sades, Bugaud, Hébert, Arionne, Dupont (de l'Eure), Charles, Salvandy, de Fitz-James, Persil, Thiers.

— En 1834, les électeurs inscrits dans le département de la Seine étaient au nombre de 14.651. Les électeurs qui ont pris part au scrutin étaient au nombre de 11,475. L'opposition ne comptait en sa faveur que 3590 suffrages.

En 1837, le nombre des électeurs inscrits est de 16,874, et l'opposition a obtenu 6303 suffrages.

Voici comment une feuille ministérielle (le *Journal général*) les explique hardiment à ses lecteurs :

Une feuille de l'opposition libérale fit remarquer que cette

année le nombre des électeurs qui ont voté à Paris est beaucoup plus considérable, comparativement à celui des électeurs inscrits, qu'il ne l'a été en 1834. Ce fait explique le peu de succès des hommes de la gauche dans les collèges électoraux du département de la Seine. Plus les collèges se remplissent, plus la majorité constitutionnelle augmente. Quelle meilleure preuve peut-on désirer de la tendance rassurante de l'esprit public? quel plus foudroyant argument contre les prétentions de ces minorités toujours décroissantes, qui se donnent à elles-mêmes le nom grotesquement ridicule d'opposition nationale?

— Hier, dans la journée, le bruit a couru qu'un paquebot était arrivé de Bone à Toulon, et que le gouvernement avait reçu par le télégraphe de fâcheuses nouvelles sur notre armée expéditionnaire de Constantine. Dans la pensée que ce bruit n'avait pas assez de fondement pour en alarmer nos lecteurs, nous avons attendu que le journal semi-officiel du soir ou le *Moniteur* de ce matin le confirmât ou le démentît. Mais ces deux feuillets gardent le silence.

Un journal légitimiste, l'*Europe*, contient seul les lignes suivantes, que nous reproduisons, tout en espérant qu'elles ne recevront pas confirmation :

« On assure que le choléra est à Constantine, et que déjà il a frappé deux victimes d'un rang élevé, le général Perreux et le marquis de Caraman. »

— On écrit de Toulon, le 2 novembre : « Les malades et les blessés de l'expédition de Constantine commencent à nous arriver de Bone. Hier, un brick à la destination de Marseille est venu relâcher à Toulon par suite de temps contraires, et s'est échoué à l'entrée de la rade. Toute la journée d'hier a été employée à le mettre à flot. Il avait soixante-douze malades, et en avait, dit-on, perdu quelques-uns dans la traversée. »

— Les chiffres suivants donnent une idée du courage qu'ont montré nos soldats à l'assaut de Constantine.

Trois colonnes seulement ont donné, et plus ou moins. La première colonne, commandée par le colonel Lamoricière, comptait 350 hommes; la deuxième, colonel combes, comptait 600 hommes; la troisième, commandée par le duc de Nemours, comptait 800 hommes. En tout, 1750 hommes. Il y a eu 15 officiers tués et 85 sous-officiers et soldats; en tout; 100. Il y a eu 38 officiers blessés et 468 sous-officiers et soldats, en tout, 506. Le rapport des tués et blessés est donc de plus de 1 à 3. Il a été moindre à Tarragone et même à Saragosse, où l'on opérait avec de plus fortes colonnes.

— Sur cinquante deux officiers ou tués ou blessés à Constantine, on compte vingt-neuf capitaines, et il est remarquable que les boulets et les balles ennemis semblent avoir choisi les plus jeunes, sur les vingt quatre capitaines d'état major et d'infanterie, treiz étaient sortis de l'École militaire depuis 1822, et sur les cinq capitaines du génie trois étaient sortis de l'École polytechnique depuis 1824.

— Une lettre de l'armée d'Afrique, reçue à Toulouse, annonce que c'est la batterie du 4^e régiment d'artillerie, faisant partie de l'école de Toulouse, qui a pratiqué la brèche à Constantine. La conduite de cette batterie a été si brillante que le général en chef, après la prise de la ville, a ordonné que le drapeau d'achmet-Bey serait arboré pendant vingt-quatre heures sur un de ses canons.

— Six Français; faits prisonniers lors de notre première expédition de Constantine, ont été délivrés par la prise de cette ville.

— On assure qu'un courrier arrivé hier chez MM. Roths-

de m'échapper de leurs mains; je ne suis arrivé à Nantes qu'à travers les poignards et les balles... On va m'y chercher... mais il me faut un jour de bonheur! — Je l'ai bien mérité, mon Dieu! — Oui, Mariette, je viens te demander une récompense et des encouragemens, je viens accomplir notre commun serment; je viens t'épouser!

La jeune fille, que l'annonce d'un péril imminent avait fait pâlir et trembler, brissa la tête à ces dernières paroles et rougit à la fois de honte et de crainte.

Maurice la contempla quelques instans sans mot dire, s'éloignant des douceurs de cet aveu muet et virginal; puis, se rejetant à son cou : — Pauvre enfant, dit-il, elle m'aime pour tous ceux qu'elle a perdus; il faut que mon amour lui rende sa famille entière! Mariette, où trouverons-nous un prêtre?

— J'en connais un, répondit timidement la jeune fille. Mais... ses jours sont si menacés!

— Où demeure-t-il? demanda vivement Maurice.

— Dans une cave de la hame Grande Rue. C'est M. l'abbé P... Il s'est caché là depuis qu'ils l'ont... Mariette n'osa pas achever.

— Condamné à la noyade? fit Maurice avec un sourire muet. — Tant mieux! notre union n'en sera que plus saie et bnie par un martyre. Il faut le faire venir ici ce soir même.

A la nuit tombante, une jeune fille et un vieillard déguisé en commissionnaire traversèrent avec toutes les précautions de la terreur, et arrivés au coin de la place du Bouffai, ils disparurent précipitamment par une porte étroite qu'ils refermèrent sur eux. On a reconnu Mariette et l'abbé P...

C'est ainsi que se préparaient alors les mariages et toutes les cérémonies sacrées. Les églises avaient été transformées en écuries ou en prisons. Il fallait se cacher pour la prière comme pour le crime. Dieu n'avait plus de temples et d'autels que dans les cœurs fidèles, plus de ministres que quelques pauvres prêtres dévoués au martyre pour le salut de leurs frères. L'abbé P... était un de ceux là.

Dès que Mariette l'eut introduit dans sa chambre, il parla quelque temps à Maurice, puis mit un rochet et une étole sur son grossier costume, fit agenouiller devant lui les deux fiancés au pied du crucifix qui ornait le lit de Mariette, et prononça sur leurs têtes les paroles sacramentelles.

Quand l'œuvre sainte fut terminée, l'abbé joignit aux fonctions du prêtre les encouragemens de l'ami, embrassa Maurice et se retira seul pour plus de sûreté.

Pendant qu'il descendait l'escahier, Mariette et son mari encore pénétrés de ses pieuses paroles, se tenaient debout, en silence, appuyés l'un sur l'autre, auprès du lit, qui allait devenir le lit nuptial. A cette idée qui leur vint simultanément à l'esprit ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre... lorsqu'un bruit terrible les fit tressaillir. Des s bres grincaient dans les fourreaux sous les fenêtres, et une voix dure et féroce hurlait : Vous êtes le calotin P..., on vous a suivi! — au nom de la république, je vous arrête!

Mariette était tombée de peur sur son lit, et Maurice, en se penchant sur la mansarde, avait reconnu, à la lueur que les bouillottes du rez-de-chaussée projetaient sur la place, les habits de la garde municipale. — C'était moi s'il eût vu la robe rouge du bonreau dont les gendarmes n'étaient alors que les avant-coureurs.

— Nous sommes perdus, dit-il en se retournant vers Mariette qui ne l'entendit point, mais qui tressaillit bientôt au bruit des pas de la garde dans l'escahier.

Un violent coup de pied fit tourner la porte sur ses gonds, Mariette se jeta en criant dans les bras de Maurice, et le chef de la garde prenant celui-ci au collet, lui dit : Vous avez reçu un calotin condamné par la république, je vous arrête, suivez-mous.

— Oui, dit le Vendéen exalté, oui j'ai reçu un calotin, comme vous dites, et je vois que cela me vaudra le martyre, comme à lui!

— Si tu y tiens, ou l'en passera la fantaisie, mon camarade, répondit un gendarme en s'apprêtant à soutenir sa phrase d'un coup de plat

child leur a apporté l'assurance que le contrat pour les mines d'Almaden sera maintenu, malgré le décret des cortès, le ministère espagnol étant résolu à ne considérer cet acte financier que comme une mesure purement administrative et nullement du ressort du pouvoir législatif. (Messager).

AFFAIRES D'ESPAGNE.

(Correspondance particulière.)

Madrid, 30 octobre.

Le ministère se propose par le choix des sénateurs de donner satisfaction à tous les partis. Les choix faits déjà répondent à cette pensée.

Les cortès n'ont pas approuvé dans la séance d'hier comme on le pensait la proposition relative à la dissolution. Cette proposition a été renvoyée à la commission de législation.

La bourse a été faible, 5 p. c. -17 1/2 au comptant; sans intérêt 5 au courant.

La Gazette extraordinaire de Madrid du 30 publie le bulletin suivant du général comte de Luchana; il est daté de son quartier général de Brebescá du 26 du courant.

Le prétendant avec sa faction s'est vu forcé d'entrer en Biscaye, par la vallée de Meua. Ce triomphe signalé complète les glorieux succès obtenus par l'armée dans cette mémorable campagne qui fera époque dans les annales de la guerre. Les vertus, la constance et la résignation de nos braves troupes feront l'orgueil du pays. Le général en chef ajoute qu'il a pris toutes les mesures jugées nécessaires pour assurer la vaste ligne du Nord et il se promet d'heureux résultats pour la prochaine campagne d'hiver.

Saragosse, 1er novembre.

De nouveaux détails nous parviennent sur l'affaire meurtrière qui a commencé le 25 près de San Matheo et qui s'est terminée le lendemain 26 entre Cati et Ares. La division Borzo a donné avec une rare intrépidité. L'ennemi, attaqué près de San Matheo, n'a pu résister d'abord au choc impétueux de nos troupes; il s'est retiré en désordre vers ses positions de Cati-Borso s'acharnant à sa poursuite à campé, dans la nuit du 25, dans les pentes de Sarraga. Dès le matin le 26, l'affaire a recommencé avec un acharnement extrême. De nombreux blessés carlistes n'ont pas cessé pendant la journée d'être conduits à Ares. Cabanero avec 1200 hommes occupait cette dernière place, et qui pouvait inquiéter le général Oraa, s'est vu forcé à la suite de l'échec subi par les troupes de Cabrera, de quitter cette ville; il était le 29 au soir, à Imehrosas.

Patellas a été battu à Chares de Novilla, par la garde nationale mobilisée.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 8 NOVEMBRE.

LL. MM. ont dû quitter Paris hier et seront rendues ce soir à Bruxelles.

Plusieurs journaux ont parlé d'une indisposition du prince Philippe. Le prince a en effet été légèrement indisposé, mais tout sujet de crainte a disparu.

Des ordres ont été donnés afin que chacun des commandans de province établisse un livre où seront inscrites avec soin toutes les punitions infligées aux officiers de l'état-major des places, des compagnies sédentaires et de discipline, ainsi qu'aux officiers en non-activité et au traitement de réforme.

Quelques individus ont produit aux conseils de milice de faux certificats de bonne conduite, pour se faire admettre en qualité de remplaçans de miliciens. Afin de rendre la contrefaçon de cette pièce plus difficile, le cachet du régiment sera apposé sur chaque certificat de bonne conduite.

On écrit d'Anvers:

« Les employés de la douane viennent de faire la saisie de 66 barils monnaies de cuivre (billon) coupés en morceaux, arrivés de Liverpool. On nous assure que cette saisie a été faite parce que la déclaration portait monnaie de cuivre au lieu de mitraille. »

Le conseil d'administration de l'Université libre, dans sa séance du 2 novembre courant, a décidé ce qui suit :

M. Graux, professeur ordinaire à la faculté de médecine, est chargé pour la présente année académique, de l'enseignement physiologique, ainsi que de l'anatomie générale.

de sabre. Mais Maurice le repoussa d'un bras, et relevant de l'autre sa femme évanouie :

« Allons, dit-il, emmenez moi maintenant où vous voudrez. Quelques gardes, avant de se retirer, jetèrent sur Mariette le regard du tigre qui s'loigne d'une proie alléchante; mais celui qui les commandait, après avoir considéré la jeune fille évanouie, comme s'il l'eût reconnue, fit entendre qu'il y avait des raisons pour la laisser libre. Et tous se retirèrent. »

Quand Mariette revint à elle, elle se trouva seule au milieu de la nuit et du silence. Elle crut d'abord avoir fait un mauvais rêve; puis elle se rappela l'horrible vérité, et retomba sur son lit le visage dans ses deux mains. Elle passa la nuit, dans cet état, pleurant et sanglotant.

Pendant ce temps, Maurice et l'abbé P... étaient écroués dans l'entrepôt, avec les victimes marquées pour la guillotine, comme les moutons pour la boucherie.

Trois jours pas-èrent ainsi, sans apporter la moindre espérance. Le quatrième jour, Mariette pleurait encore, enfermée dans sa chambre, lorsqu'un homme y entra: c'était le chef des gardes qui avaient arrêté Maurice; mais il avait quitté l'uniforme militaire pour l'habit bourgeois; ce n'était plus l'instrument de la justice républicaine, c'était l'ami sûr de la police. Le gendarme était devenu mouchard.

« Madame... ou mademoiselle, dit-il, avec un horrible raffinement de cruauté, savez-vous lire? »

« Oui, monsieur, répondit machinalement Mariette. Alors ce sera plus court et plus commode. Voici un billet qui s'adresse à vous. »

Mariette se lança dessus et lut, ou plutôt dévora ces mots: « Un homme pauvre, qui s'intéresse à vous depuis longtemps, s'offre à sauver Maurice. »

« Où est-il? cria la pauvre enfant, perdue de joie; où faut-il aller? dites? »

L'homme lui indiqua en souriant, le post scriptum du billet: « Rendez-vous toute suite aux boulevards, à la maison qui fait le fond de l'allée. Vous entrez avec cette lettre. »

M. Thibou, professeur, est nommé professeur agrégé (sans concours, par la raison qu'il était considéré comme professeur agrégé à l'ancienne école de médecine); il est chargé de l'anatomie descriptive, et, par la présente année académique, seulement, de l'anatomie des régions.

M. de Roubaix, docteur en médecine, à Bruxelles, est nommé professeur en remplacement du sieur Thibou.

Ces messieurs commencent immédiatement, aux jours et heures indiqués par le programme, les cours dont ils sont respectivement chargés.

On lit dans les journaux de Lille, département du Nord, que le docteur Lusardi, célèbre oculiste, a rendu la vue à un grand nombre d'aveugles, et très avancés en âge et huit aveugles de naissance; parmi ceux-ci, on cite une famille de la commune de Marbaix, arrondissement d'avesnes, nommé Wattiere, le père était aveugle depuis 30 ans, et 6 de ses enfans, sur 8 étaient aveugles de naissance, ils furent opérés tous avec succès en 1816, à Valenciennes, par cet oculiste. Un de ces enfans se maria depuis, de ce mariage il est né 5 enfans aveugles; 2 viennent d'être opérés avec succès, par le docteur Lusardi, les 3 autres le seront plus tard. On fait espérer que cet oculiste viendra visiter la Belgique; depuis 7 ans ce pays est veuf de son meilleur oculiste, c'est à dire, que M. Lusardi, n'y est pas venu depuis 1830.

M. le docteur Van Housbroeck de cette ville, vient d'être autorisé par le gouvernement à lui envoyer vingt-cinq exemplaires de son ouvrage qui a pour titre: « De la similitude des causes et des symptômes de l'ophthalmie militaire et de l'ophthalmie d'Egypte. Les mesures que ce médecin propose pour l'extirpation du terrible fléau de l'ophthalmie semblent avoir reçu l'approbation des hommes de l'art et il faut croire que le gouvernement ne tardera pas à les mettre à l'épreuve. »

Hier, un grand acte de justice a été rendu par M. Espital, président de la 3^e chambre de notre cour d'appel, vingt causes ont été bifées du rôle pour motif de négligence des avocats et des avoués.

La commission administrative du Musée de Bruxelles a voté 3000 francs pour le buste de Godecharles, par M. Ruybroeck.

Mlle. la comtesse d'Yve de Ruybroeck est décédée dans la nuit du 5 au 7 de ce mois, à son château à Ruybroeck, généralement regrettée des pauvres et des paroissiens.

Des ouvriers de cette ville ont signé dans leurs réunions deux pétitions: l'une invoquant des mesures efficaces pour obvier à la cherté des houilles; l'autre pour obtenir que les waggonnets sur le chemin de fer soient recouverts pendant la mauvaise saison. (Belge.)

La société des fanfares des chasseurs de Munich a donné hier soir un concert dans la salle de la société royale de la Grande Harmonie. Ces artistes se sont fait vivement et justement applaudir dans la musique choisie de Meyerbeer, Strauss, Hérolf, etc.

A l'exception des 6e., 7e., 8e. et 18e. lots, M. le ministre des travaux publics a approuvé l'adjudication faite, le 25 octobre, de la fourniture de bois nécessaires à l'achèvement de la seconde voie du chemin de fer, entre Bruxelles et Malines.

Bruxelles, 8 novembre (trois heures.) — Nous sommes définitivement sortis de la voie stationnaire, la reprise s'est manifestée aujourd'hui d'une manière éclatante, par l'importance et le nombre des transactions. Société Générale tites en nom fl. 790 A (hausse 4) point de vendeurs; certificats au porteur émission de Paris 167 A (hausse 3) également sans vendeurs; quant à la Société de Mutualité, les porteurs qui ont vu passer les fluctuations d'un autre temps, sont les seuls aux quels il faut s'adresser, ils ne veulent pas se défaire d'une aussi bonne valeur, aussi leur cours ferme de 130 (143 A) ne les émeut pas; ils gardent espoir beaucoup mieux. Banque de Belgique 1420 (142); Actions-Réunies 1925 (192 P.); La Banque Foncière a fait 101 et reste 100 3/4.

L'actif espagnol a eu sa part de confiance et de faveur, les transactions étaient animées et en hausse, à la clôture il y avait beaucoup d'argent à 20 pour le comptant; primes à 4 mois 2 1/4 dont 1 P.

La chambre a repris la discussion du projet des douanes articles bonneteries. M. L. Fallon a déposé un nouveau rapport sur les différends entre le gouvernement et la Société Générale.

Marché des huiles et graines. — Les huiles de colza au comptant demandées à terme peu de vendeurs; les prix notés sont vaineement offerts. L'huile de lin tient pris, tourteaux avec peu d'affaires.

Anvers, deux heures 3/4. — Par voie télégraphique. Ardoins 20 20 1/16 A 1/8 P. coupon de novembre 45 A. Banque Commerciale, 108 A.

LIEGE, LE 9 NOVEMBRE.

On a pu voir que la chambre des représentans a consacré la presque totalité de ses séances, depuis l'ouverture de la ses-

quelquefois à subir d'affreux spectacles. Souvent elle avait été obligée de s'enfuir en se bouchant les oreilles et en fermant les yeux, pour ne pas voir le sang et pour ne pas entendre les chants des sans-culottes autour de la hideuse machine.

Or, plusieurs fois, en fuyant ainsi, ou en détournant ses yeux vers les maisons qui font face au quai, elle avait remarqué, à une étroite fenêtre, peu éloignée de la sienne l'apparition d'un visage extraordinaire. Son premier aspect ne lui causa que de l'effroi; mais ses apparitions répétées à la même place, et toujours à l'heure des exécutions, excitèrent en elle une invincible curiosité. Elle osa considérer cette tête inconnue, et il lui sembla voir le génie de la guillotine contemplant son œuvre. Quand l'exécution languissait, le visage grimé de colère et d'impatience, mais quand les ressorts jouaient bien; quand le triangle d'acier, resplendissant aux rayons du soleil, glissait rapide entre les deux montans et tombait d'aplomb sur le cou ou des victimes; quand les têtes échevelées sautaient presque sur le pavé de la place, ou que les cadavres, dans leurs dernières convulsions, faisaient jaillir le sang vers la foule... oh! alors, l'horrible visage s'encastrait tout hilant de joie, dans la fenêtre; ses cheveux se dressaient de volupté; ses yeux fauves et brillans dévoraient du regard l'agonie des victimes; un sourire infernal, torlent ses dents, recouvrait une double rangée de dents qui semblaient demander du sang à boire et de la chair à déchirer.

Mariette avait reconnu au premier coup d'œil le visage qu'elle avait vu sourire à la guillotine et le regard qui l'avait poursuivie parfois jusque dans sa mansarde. On conçoit maintenant sa frayeur et sa fuite... Ce n'est pas cet homme! soupirait-elle en courant; ce n'est pas cet homme qui veut sauver Maurice...

Elle resta plus d'une heure au coin d'une rue, sans pouvoir se décider à retourner sur ses pas. Enfin, se rappelant qu'il s'agissait de son mari, elle se dit qu'elle pouvait, être trompée, que de tout ce qui se passait dans sa tête, elle s'achemina de nouveau vers la main il ne serait plus temps, et elle s'achemina de nouveau vers la maison des boulevards. On lui dit à la porte que l'homme était sorti, et

que le bon esprit de la nation ne se laisse pas prendre au filet qu'on lui tend, et s'apprête à repousser par son activité la dissolution morale et la décomposition sociale de ces petits faiseurs d'économie politique.

Ainsi nous voilà devenus, de par le Commerce Belge, l'organe du parti Jacobin! Nous prônerons un bouleversement violent des lois sociales; nous provoquons à la dissolution morale et à la décomposition sociale. Quel gracieux accompagnement de mots et d'idées! R-marquez aussi cette opposition garottée dans le cercle étroit de l'immobilité. Vadius et Trissottin n'auraient pas mieux parlé. Vraiment nous n'avons rien à répondre à un penseur et à un écrivain de cette force là! Félicitons nous seulement d'avoir à combattre de semblables adversaires.

A l'ouverture de la dernière séance de la chambre M. Fallon a déposé sur le bureau de la chambre des représentants le rapport de la commission spéciale chargée de l'examen de la dernière convention passée avec la Société Générale. La chambre en a ordonné l'impression. M. Demonceau a également déposé le rapport sur les projets de lois relatifs à des délimitations de communes. L'impression en a été aussi ordonnée, et la discussion de ces deux rapports sera ultérieurement fixée.

La chambre a repris ensuite le projet de loi modificatif du tarif des douanes et est revenue à l'article bonneteries qui avait été ajourné. Elle a résolu une première question de principe, et a décidé, à la majorité de 48 voix contre 28, que le droit serait perçu au poids et non à la valeur; elle s'occupera demain de la quotité de ce droit.

Le sénat convoqué pour aujourd'hui, ne s'est pas trouvé en nombre. A 3 heures, 21 membres seulement étaient présents. La séance a été renvoyée à demain 2 heures.

Par une dépêche en date du 11 du courant, M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères informe les administrations communales que la chose concerne, que si, dans les quinze jours qui suivent une mutation dans le personnel des instituteurs rétribués sur le trésor, il n'en a pas été donné avis au commissaire de l'arrondissement respectif par les communes et à M. le gouverneur par les villes, le subsidium de l'Etat cessera d'être payé pour le restant de l'exercice. Toutefois, si une administration croit pouvoir justifier une information tardive par des motifs légitimes, elle pourra les présenter à M. le gouverneur, et après avoir reçu l'avis de celui-ci, M. le ministre décidera s'il y a lieu d'admettre l'excuse.

La commission permanente d'industrie vient d'adresser à plusieurs chambres de commerce du royaume et aux régences de Malines, Soignies, Binche et Beaumont, une circulaire, par laquelle elle leur demande leur avis sur l'amendement de M. B. Dubus, relatif à la sorte de du fil, à dentelles écu et non tors, de toute provenance, et sur les droits que pourraient supporter les autres fils de lin à la sortie.

M. Zoude est chargé du rapport de la section centrale sur le projet de loi relatif au sel. Il serait à désirer que cette loi, qui est attendue avec tant d'impatience, pût être votée avant le budget des voies et moyens. Nous sommes persuadés que M. Zoude, malgré ses nombreuses occupations, ne fera pas attendre son rapport trop longtemps.

Deux ingénieurs anglais sont en ce moment à Malines occupés à rechercher le meilleur emplacement pour creuser un bassin.

Le ministre des travaux publics, désirant s'éclairer sur les nombreuses offres qui lui sont faites de procédés nouveaux, susceptibles d'être appliqués aux travaux publics, et particulièrement à ceux des chemins de fer, a arrêté :

1. Il est institué une commission permanente de sept membres chargée de l'examen de propositions relatives aux procédés nouveaux, susceptibles d'être appliqués aux travaux publics, et notamment à ceux du chemin de fer. Ces propositions seront transmises à la commission par l'intermédiaire du département. La commission entendra les auteurs des demandes, se rendra, au besoin, dans les établissements industriels, et procédera aux vérifications et expériences nécessaires pour former son opinion. Elle se réunira sur la convocation de son président.

Elle se compose de MM. Teichman, inspecteur-général des ponts et chaussées, président; Vifquain, inspecteur des ponts et chaussées; Roget, ingénieur en chef idem; Simons, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des travaux du chemin de fer; De Ridder, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des travaux du chemin de fer; Gabry,

que d'ailleurs il était trop tard. La douleur de cette occasion manquée par faute fit oublier à Mariette toutes ses craintes personnelles.

— Où est-il? demanda-t-elle résolument?

— Au bouffai, répondit le concierge; ce mot faillit lui rendre toutes ses terreurs, néanmoins, elle se dirigea vers la place du bouffai. — On venait d'y installer la guillotine. La première chose qu'elle entendit fut le refrain des buveurs de sang: — *Du sang, il faut du sang pour régénérer la république!* La foule lui barrait le passage; elle se glissa comme elle put, au hasard, et elle se trouva tout-coup en face de la machine. On agissait le triangle d'acier, et on mettait de suif aux ramures — Mariette détourna la tête, et se rejetant tremblante, dans la foule, se porta d'un autre côté, toujours poursuivie des chants féroces et du bruit des marteaux. Soudain, elle s'arrêta, pâlit, et recula. La tête, l'affreuse tête venait de lui apparaître... à sa place accoutumée... et elle avait pu reconnaître tout à fait l'homme des boulevards... N'importe elle court à la maison où il était, présente sa lettre, monte, et se trouve une seconde fois face à face avec le monstre.

— Oh, enfin! dit-il en l'apercevant... Il était temps, citoyenne; Maurice allait monter là-dessus.

Il montrait l'échafaud.

— C'est vous qui pouvez le sauver? dit Mariette en présentant son billet, sans oser lever les yeux.

— Moi seul, citoyenne. Mais Maurice est un chouan. On l'a reconnu... et je ne le sauverai qu'à deux conditions.

— Lesquelles? dit vivement la jeune fille.

— D'abord, pour que la république ne perde rien, vous allez me dénoncer un royaliste à sa place. La femme de Maurice doit en connaître d'autres.

— Oh! ne me demandez pas un crime! s'écria Mariette. D'ailleurs, je n'aurais pas le temps de le commettre. En effet les coups de marteau venaient de cesser sur la place, et l'on entendait le couperet monter et

ingénieur en chef mécanicien; Guillery, professeur de chimie. Elle fera, sur chaque proposition, un rapport motivé, suivi de conclusions. Elle ne pourra délibérer à moins que quatre de ses membres au moins ne soient réunis.

Il vient encore d'arriver de New Castle par le navire *Eglantine*, une nouvelle locomotive pour le chemin de fer. On nous assure que plusieurs autres sont encore attendues en ce port.

— L'imprimerie que l'on a tant de fois annoncée devoir s'établir à Liège, est définitivement constituée et répandra prochainement ses publications. Le bailleur de fonds est John Cockerill, et la direction de l'entreprise est confiée à M. Riga, qui a pendant fort long temps fait le commerce de librairie en France. Le bas prix auquel se vendront les ouvrages, si l'on dit vrai, doit rendre toute concurrence impossible.

— Un premier envoi de modèles en plâtre, acheté à Paris par M. Viellevoys, pour notre académie, dont il est le directeur vient d'arriver dans le meilleur état. Cette collection est fort belle.

— M. Ed. Dacpétiaux, inspecteur général des prisons vient de publier un ouvrage sur la réforme pénitentiaire. Voici la lettre qu'il a adressée à la chambre des représentants en lui faisant hommage de cet ouvrage :

« Messieurs, je viens vous prier d'agréer l'hommage de l'exemplaire ci joint d'un ouvrage sur les progrès et l'état actuel de la réforme pénitentiaire et des institutions préventives en Europe et en Amérique. Je me féliciterais de l'avoir publié, s'il pouvait contribuer à appeler votre attention sur l'état des prisons de Belgique et sur les améliorations qu'il réclame impérieusement, déjà, grâce à votre concours, le gouvernement a pu commencer à mettre la main à l'œuvre; mais il est loin encore de l'avoir accomplie; et, faute des moyens suffisants pour y porter remède, les abus se perpétuent avec leurs funestes conséquences.

« Le nombre des récidives augmente au lieu de diminuer; c'est que nos prisons n'intimident guère et ne corrigent pas; le but de la pénalité est méconnu, et les institutions destinées à prévenir la répétition des offenses semblent être créées exprès pour les multiplier en les aggravant; car, c'est un fait qui n'est malheureusement que trop prouvé : l'ordre matériel dans nos établissements pénitentiaires ne fait que recouvrer le désordre moral; l'homme innocent, jeté au milieu de la société de nos maisons d'arrêt; ne tarde pas à se familiariser avec l'idée du crime; et le condamné, dont la première faute n'a souvent été que le résultat de la passion ou de l'ignorance, finit par devenir dans nos maisons centrales un scélérat consommé. Ce sombre tableau, je le sais, n'est guère d'accord avec les éloges que l'on donne parfois à nos institutions pénitentiaires tant dans le pays qu'à l'étranger; mais la vérité doit passer avant la gloire, et j'ai préféré la dire tout entière et mettre ainsi ma part de responsabilité à couvert, plutôt que d'accréditer par mon silence une erreur qui ne pourrait se prolonger sans danger.

« Si je n'ai pas hésité à soulever le voile et à indiquer les moyens de remédier au mal, c'est que j'ai osé compter, messieurs, sur votre appui éclairé; quels que soient le zèle et les bonnes intentions du chef du département de la justice et de l'administration des prisons, ce zèle et ces bonnes intentions sont condamnées à demeurer stériles, si vous ne leur accordez votre sympathie. A côté des intérêts matériels dont vous êtes les promoteurs et les soutiens, viennent se ranger des intérêts moraux non moins précieux, qui ont un droit au moins égal à votre sollicitude. Votre mission à cet égard est grande et noble, et, j'en ai la conviction, vous ne la trahirez pas.

— Le 4 décembre prochain on adjudgera à Paris la fourniture de 23 millions de kilogrammes de charbon de terre en roche, nécessaire au service des paquebots à vapeur de l'administration des postes pour l'année 1836. Les livraisons devront être faites dans les ports de Calais, Marseille, Mitle, Syra, Athènes, Constantinople et Alexandrie. Le cahier de charges se trouve à l'ambassade française à Bruxelles.

— M. Gerlach, préfet de police à Berlin, a été nommé président de gouvernement à Aix-la-Chapelle à la place de M. le comte d'Armin, qui a obtenu la place de chef de la commission générale.

— On lit dans le *Belge* :

L'Emancipation que personne n'accuse de mauvaise foi, même en combattant ses théories commerciales, ne veut accorder ni patriotisme ni sincérité aux journaux qui soutiennent la thèse contraire et combattent, d'abord la protection tropicée à quelques industries aux dépens de toutes les autres

descendre dans sa coulisse. La jeune fille se traînait sur ses genoux en pleurant et en sanglotant.

Tout à-coup elle se relève frappée d'une idée, et d'un ton énergique et désespéré :

— Puis-je vous faire une tête à la place de la sienne, j'en ai une à vous offrir qui sera facile à prendre. Je suis royaliste comme mon mari... je maudis la république... je cache les prêtres... je crie vive le roi! et je donnerais mon sang pour sa cause. Est-ce assez? tuez moi; tuez-moi maintenant... mais hélas! vous et savez Maurice! oh! savez Maurice! l'homme la considérait sans répondre, étonné de tant de courage; car il la connaissait bien, et devinait son héroïque stratagème.

— Eh bien! j'ai rempli vos conditions, reprit la jeune fille d'une voix plus forte et plus pressante.

— Tout au plus la première de nos conditions... Mais enfin ne parlons plus de celle là, et venons à la seconde qui est la plus importante.

— Quelle est-elle? parlez! si elle dépend de moi comme l'autre...

— Oh! bien mieux que l'autre, ma belle enfant; mais elle doit passer auparavant, attendu qu'en supposant que vous soyez royaliste, vous paierez de votre personne pour les deux, et qu'une fois morte... Un geste infâme acheva la phrase.

— C'est à dire que vous voulez me déshonorer d'abord... et me tuer ensuite! s'écria la jeune fille en reculant jusqu'à la porte.

— Vous l'avez dit, répondit froidement le républicain : la moitié pour moi, si vous êtes gentille, et l'autre moitié pour la république si vous persistez à crier : vive le roi! Décidez-vous.

— Oh, mon Dieu! fit Mariette en cachant son visage dans ses mains. En ce moment, le gendarme mouchard dont il a été parlé entra dans la chambre et présenta à son maître une liste à signer. Le nom de Maurice figurait en tête de cette liste.

— Signons toujours puisqu'elle hésite, se dit en souriant le canaille. Si elle prend son parti, il sera curieux de toucher le prix du

et puis la prohibition fatale aux industries même qui l'invoquent.

Les reproches de l'Emancipation, en les supposant justes, tomberaient d'aplomb sur chacune des classes d'industriels dont elle défend les intérêts, puisque leurs organes ne manquent jamais de rentrer dans les théories de liberté, dès qu'il ne s'agit plus de l'intérêt spécial qu'ils défendent.

— Pour moi, c'est autre chose, dit Danville, déconseillant à Bonnard le mariage dont il use pour son compte. Ainsi des représentants de Verviers, dès qu'il ne s'agit plus de draps, des représentants d'Anvers, dès qu'il ne s'agit plus de sucres; et ainsi de suite.

C'est que tous sentent fort bien qu'une fois favorisés de la protection qu'ils demandent pour eux, les autres ne peuvent l'obtenir sans en partager les fruits.

Hier pendant l'entracte, nous avons eu l'occasion d'entendre, au spectacle, M. Warnuke, premier prix du conservatoire de Paris, qui a exécuté un morceau varié sur l'orgue expressive de M. Marix, avec accompagnement de piano. Ces deux instruments touchés ensemble par M. Warnuke, imitaient un orchestre complet. Le public a vivement applaudi l'artiste et a également témoigné, par des marques non équivoques de satisfaction, tout le gré qu'il fait à M. Sansé du zèle qu'il met à varier nos plaisirs.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 7 NOVEMBRE.

Naissances : 3 garçons.

Décès : 4 garçons, 2 hommes, 3 femmes, savoir : V. Bernimolin, âgé de 83 ans, cultivateur, rue Froimont, édilitaire. — Pierre Joseph Hierens, âgé de 21 ans, militaire au dépôt des sapeurs mineurs. — Marie Brigitte Foulon, âgée de 84 ans, sans profession, rue Lulai, veuve de Jn. François Lefort. — M. Ad. Jh. Gallier, âgé de 55 ans, sans profession, rue Crucifix, veuve de J. B. Larmoyer. — T. Leclercq, âgée de 33 ans, revendeuse, rue Grande-Bèche.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Vendredi, 10 novembre, 5e représentation du 3e mois d'abonnement, au bénéfice de M. Besancenot, la CINQUANTAINE, vaudeville en un acte, par Lubize. — Le PHILTRE, grand opéra en 2 actes. — Diverisement dansé par Mmes. Liégeois, Besancenot, MM. Gredela et Besancenot. — Première représentation du CADET de GASCOGNE, vaudeville en 4 acte, par Arago.

AVIS.

Les intéressés peuvent prendre, au secrétariat de la chambre de commerce, rue St. Jean Baptiste, n° 741, communication de la nouvelle loi et du tarif de douane, décrétés le 13 juin 1837, par l'état oriental de l'Uragay, dont diverses dispositions sont favorables au commerce étranger et à l'importation à Montevideo, de produits belges.

ANNONCES.

GRAND DIVERTISSEMENT, dimanche et lundi, chez Laurent LHOEST, MAISON NANETTE A ANS, on y trouvera toute sorte de rafraîchissements et BON VIN. On jettera une ROUE DE DINDONS et UN MOUTON POUR LE JAR. 20 9

J. BACHA,

PIED DU PONT D'ISLE, n° 763,

Vient de réassortir son **MAGASIN DE MUSIQUES** d'instruments, cordes idem, orgue pour la danse, serinettes ainsi que Quinquilles, Parfumeries, Nouveautés, et objets de Spa, il vient aussi de recevoir un très grand ASSORTIMENT de JEUX et autres objets pour **Cadeaux de St. Nicolas** et d'**étrennes** très distingué, à des **PRIX MODÉRÉS.** 2061

POISSONS de MER très frais, au *Moridne*, rue du Stockis.

CABILLEAUX, RIVETS, chez PERET, rue Ste. Ursule.

HUITRES anglaises chez PERET, rue Sainte-Ursule. 1891

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDREY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souverain Pont.

marché avant de livrer la marchandise... La république y gagnera une tête.

Le gendarme sortit en jetant sur Mariette un regard oblique et obscène.

Eh bien, citoyenne? dit l'inconnu en poussant la porte d'un geste froid et décidé.

Eh bien, vous êtes un monstre, cria la jeune fille en se précipitant vers la fenêtre.

Un cri de la multitude annonçait alors l'arrivée des condamnés sur la place... Ce cri ébranla le courage de Mariette, et se jetant de nouveau aux pieds de l'homme impitoyable: — Oh! par pitié, monsieur, contentez vous de me tuer à sa place, lui dit-elle, d'un ton à énuvoit un tigre. L'homme fit un geste négatif.

Un second cri de la foule annonça qu'un condamné montait sur l'échafaud... Mariette y répond par un cri d'effroi et n'osa pas détourner la tête.

L'homme la regardait toujours en silence.

— Il est temps encore, lui dit-il, et il jeta un coup d'œil affreux vers la guillotine.

— Oh! quel tigre êtes-vous donc? articula faiblement Mariette en se laissant tomber d'épouvante au bruit du couperet qui venait de trancher une tête.

— Citoyen Carrier, dit alors un homme en entrant, voilà un chouan qui l'a bien dansé.

La jeune fille se tourna vers la place. Le bourreau montrait au peuple une tête qu'il tenait par ses longs cheveux bruns... Mariette reconnut le visage de Maurice et tomba sur le carreau.

Carrier, l'indiquant alors d'un geste impérieux, fit signe de lever. — Mais Dieu n'avait pas en vain laissé à Maurice le temps de mourir, et à Mariette celui de sauver son honneur.

On releva la jeune fille morte, et les deux fiancés consommèrent leur union dans le ciel. (La Paix).

PAR BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT.

RUE ST. MARC N 9, A PARIS.

L. MARIX,

FACTEUR D'ORGUES EXPRESSIVES ET D'ACCORDEONS PERFECTIONNES.

L'accordéons a désormais pris place parmi les plus agréables instruments, c'est une espèce de piano-poche, qui ne nécessite aucune étude musicale.

En France comme en Angleterre et en dernier lieu à Bruxelles, M. Marix a obtenu les plus grands succès et les plus honorables suffrages.

Pendant le séjour de deux semaines seulement que M. Marix se propose de faire dans cette ville à dater du 9 novembre courant, il s'engage à enseigner l'accordéons en trois leçons. M. Marix est possesseur d'une méthode avec laquelle un enfant n'ayant aucune notion musicale, pourra jouer tous les airs à première vue.

ORGUES EXPRESSIVES.

On trouvera dans les magasins de M. Marix un grand choix d'ORGUES EXPRESSIVES, imitant à la fois, la flûte, le haut-bois, le basson, etc., etc., pour EGLISE et APPARTEMENT. L'instrument est d'une petite dimension et peut être transporté sans frais et sans embarras, il y en a depuis trois octaves et demi jusqu'à 5 octaves. M. Marix rappelle aux amateurs qu'il ne peut rester que deux semaines au plus dans cette ville et il les engage à lui rendre visite, afin qu'ils jugent par eux-mêmes de l'utilité et de l'agrément de l'invention de ses instruments.

Les magasins de M. MARIX sont situés rue du Pont-d'île, n° 26, à Liège. 2065

DÉBIT DE FARINE BLUTÉE OU NON, chez GERARD-BURTIN, rue du Pot d'Or, n° 687, à Liège. 2053

A LOUER UN BEAU QUARTIER INDÉPENDANT, ayant une entrée particulière. S'adresser rue Agimont, n° 524. 2052

A des prix très modérés, forte partie de BONS VINS DE BOURGOGNE des années 1831, 1832 et 1834, au n° 69, faubourg Ste. Marguerite. 1927

TRÈS BEAUX TABLEAUX D'ÉGLISE A VENDRE, par BERTHOLET-FLEMALLE, DAMERY, GRAYER-CORNEILLE DE VAS LAMBERT, LOMBARD ET EISEN, rue St. Séverin, n. 714. 1996

QUARTIER A LOUER, rue devant la Madelaine, n° 273.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une rétribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

ON A PERDU UN LIVRET DE COMPTABILITÉ. Celui qui l'a trouvé est prié de le rapporter au bureau du Politique.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ

DANS LES BOIS

DE LOZANGE, PRÈS DE BASTOGNE,

Appartenant à M. le baron VANDENSTEEN DE JEHAY, gouverneur de la province de Liège,

UNE QUANTITÉ CONSIDÉRABLE

D'HECTARES DE BOIS DE HÊTRE,

De l'âge de 30 à 40 ans, par cordes ou sur pieds.

S'adresser pour connaître les prix et conditions à M. SIVILLE, père, à BASTOGNE, ou à M. Fréd. GILMAN, rue St-Jean Baptiste, n. 741, à LIÈGE, et pour voir les bois au garde forestier, à LOZANGE. 2057

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ UN QUART DE LA CONCESSION ET EXPLOITATION DE LA HOUILLÈRE

DITE

DU CHATEAU DU SART, COMMUNE D'AMPSIN, PLUS

UNE CRÉANCE DE TRENTEMILLE-FRANCS

A prélever sur les trois quarts des bénéfices pour parfaire le paiement de trois quarts vendus; cette houillère est en plein rapport, et la houille bonne qualité, pour la forge et autres établissements.

L'on accorderait des facilités pour le paiement. S'adresser à J. J. DUBOIS marchand de draps, rue entre deux portes à Huy, propriétaire des dits objets.

Le même vendrait SES DROITS consistant à UN QUART qui lui compétent dans une demande en extension de concession de houille dépendant de la commune de Vilers le Bouillet.

Les titres de ces trois objets reposent entre les mains du dit DUBOIS auxquels les amateurs peuvent s'adresser pour en prendre connaissance. 2009

1 fr. 25 c°.

DIGTIONNAIRE

relié, 1 75

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANCAISE,

CONTENANT D'APRÈS L'ACADÉMIE

La définition et l'orthographe de 300,000 mots, les principes et les difficultés du langage; publié par la Société Nationale, à Paris. Se TROUVE AU BUREAU du POLITIQUE.

LE SAMEDI 11 NOVEMBRE 1837, A 10 HEURES DU MATIN, pardevant M. le Juge de Paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de la ville de Liège, au local ordinaire de ses séances, rue Mont St. Martin,

IL SERA PROCÉDÉ

par le ministère de M° DEBEFVE, notaire à Liège, à la VENTE, par licitation et aux enchères publiques, ensuite de permis de justice, de la

PROPRIÉTÉ,

CONNUE SOUS LE NOM DE LAVAUX, SISE COMMUNE D'ESNEUX,

composée d'une MAISON DE MAITRE, cour, remise et écuries; d'un CORPS DE FERME, avec les biens fonds en dépendans, d'une étendue superficielle de TRENTE SIX HECTARES, six ares environ.

Et de DEUX PETITES MAISONS, avec jardin, au village d'Esneux.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente, audit bureau de paix, où le cahier des charges est déposé, et en l'étude de maître DEBEFVE, notaire, rue Scours de Hasque, n° 281, à Liège. 2012

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX PUBLICS.

AVIS. — VENDREDI, 24 du courant, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, sous approbation de l'autorité supérieure, à la RÉADJUDICATION publique, par soumission et aux enchères.

1. Des travaux à faire pour la construction de la partie de la route d'AYWAILLES à BASTOGNE, à partir d'aywailles et aboutissant à Werbonmont, les délais fixés par les articles 25 et 26 du devis, sont prolongés du tiers de leur durée.

2. Idem pour la construction de la route de HUY à TIRLEMONT, partie comprise entre Hannut et la limite du Brabant, conformément au précédent cahier des charges modifié par un supplément qui y est annexé.

3. Idem pour l'abaissement d'une partie de l'embranchement de BATTIGE à THEUX, à l'endroit dit la Grappe, à l'entrée de Hodimont du côté de Dison, les travaux ne commenceront qu'au 1^{er} mars 1838.

On peut prendre connaissance des devis à l'hôtel du gouvernement à Liège, dans les bureaux de MM. les commissaires d'arrondissement et dans ceux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Liège, le 6 novembre 1837. Baron VANDENSTEEN.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

AVEC TRÈS GRANDE FACILITÉ

pour le paiement du prix,

UNE MAISON,

AVEC COUR ET JARDIN CONTENANT 279 MÈTRES CARRÉS.

ÉGALEMENT A VENDRE,

1995 MÈTRES CARRÉS DE TERRAIN,

SOIT EN MASSE, SOIT PAR PORTIONS que l'acheteur voudra indiquer, dans ce cas chaque portion devra être prise sur une largeur convenable en face du quai et prolongée sur une même largeur jusqu'à l'extrémité opposée.

CES IMMEUBLES SONT SITUÉS A LIÈGE, AU CENTRE DU QUAI DE LA SAUVENIÈRE, dans la situation la plus agréable et la plus saine, ayant d'un côté une vue très étendue sur la promenade et quartier d'Avroi et de l'autre sur le bel et unique amphithéâtre formé par la montagne du Mont St. Martin.

S'adresser, pour plus amples informations, au notaire BOULANGER, qui est chargé de cette vente. 1295

BOURLET EN BALEINE.

AVIS.

Le prix de bourlets en baleine de M^{me} FOURNIER de Paris, est toujours chez GILLON-NOSSANT, rue du Pont-d'île, n. 32, à Liège

Quoique ces bourlets soient supérieurs en qualité à ceux des autres fabriques, et ne laissent rien à désirer, tant pour les modèles que pour la bonté des balcines, on prévient qu'on a fait une grande diminution sur le prix.

L'adjudication de la fourniture du PAIN BLANC à l'hôpital militaire de Liège pour l'an 1838, n'ayant pas été approuvée par M. le ministre de la guerre, il sera procédé à cet établissement, VENDREDI 10 NOVEMBRE courant, à midi précis, à une nouvelle adjudication. Liège, le 3 novembre 1837. 2031

BOURSES.

PARIS, LE 7 NOVEMBRE.

Cinq pour cent.	109 70	Esp. D. diff. s. int.	4 7/8
Trois pour cent.	81 40	" Dt. pas. s. int.	4 5/8
Act. de la B. de Fr.	2515 ..	Belg. Empr. 1832	193 ..
Napl. Cert. Falc.	100 2	Banque de Belg.	1472 50
Rsj. Ardois 1834.	24 1/2		

LONDRES, LE 6 NOVEMBRE.

3 ^o consolidés.	93 1/8	Espagne. Cortés.	49 1/2
Bel. 1832 C. D.	104 3/4	Différées.	6 1/2
Holl. Dette activ.	53 7/8	Passives.	4 1/2
Portugais. 5 p. c.	33 1/2	Russie.	..
Id. 3 p. c.	23 1/2	B Brésil. Emp. 1834	82 1/2

AMSTERDAM, LE 7 NOVEMBRE.

Holl. Dette active.	101 13/16	Inscr. au gr. livre.	67 1/2
Dito 2 1/2.	53 1/2	Certifs. à Amst.	96 7/8
Différées.	..	Pologne. l. fl. 500f.	136 1/2
Billet de change	22 5/8	Lots de fl. 50 f.	111 3/4
Syndic. d'amort.	93 13/16	Espagne. E. Ard.	20 1/16
" 3 p. c.	75 1/2	Dito god.	..
Soc. de comm. P. B.	162 1/2	Dette différ. anc.	6 1/2
nouvelle.	..	" passive.	..
Russie, H. et C. 5	104 5/8	Autriche. Métal. 5.	100 1/2
" 1829. 5	104 7/8		

ANVERS, LE 8 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. activ.	106 1/2	NAPLES. Cert. Falc.	92 3/4
" Det. différ.	47 1/2	STAT-RO. Lev. 1832.	100 1/2
Emp. de 4 ^o mill.	102 1/4	" à An. 1834.	98 1/2
Holl. Dette active.	..		
Rente remboursab.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	104 3/4		
Lots de fl. 100.	..	Amst. c. jours.	..
" de fl. 250.	430 ..	Rotterdam. Idem.	..
" de fl. 500.	711 1/2	Paris. Idem.	118 av.
Polog. Lots fl. 300.	117 1/2	" 2 mois.	518 1/2 p.
" fl. 100.	136 1/4	Lond. p ^r Estr. c.	40 1/4
BRESIL. E. à L. 1834	86 1/4	" 2 mois.	40 1/4
ESPAG. Emp. 1834.	20 1/2	Francofort. es. jrs	36 1/4
D. dif. 1834.	..	" 3 mois.	35 1/4
Dit. p. 1834.	..	Bruxelles et Gand	118 1/2
Dette différ.	6 1/2		

CHANGES.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 8 NOVEMBRE 1837.

L'active Espagnole a été fermée à notre bourse de ce jour. — Ardois ouvert 20 et reste 20 argent à ce cours au comptant. Primes à un mois 20 1/4 dont 10 c. cours. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 8 NOVEMBRE.

FONDS BELGES ET ÉTRANGERS.	SUITE DES ACTIONS.
Dette active 2 1/4.	S. d'Ogrée.
Emp. Rotsch.	S Sars-Lonch.
" Fin cour.	Che de fer.
" 1836, 4 p. c.	S. de Venues.
" Fin cour.	Bat. à V. Anv.
E. de la ville 1832.	S. St. Léona.
HOLL. Dette active	S. Chatelin.
Rente domaniale	S. Verrieres.
AUTRICHE. Métall.	Ecl. gaz. rés.
NAPLES. Felconard	S. Raffinerie.
ESPAG. Dette act.	Verr. Charl.
" Fin cour.	Expl. l'Espér.
" pr. 4 m. d. l.	Des Brasseries.
" différée 1835.	Librairie H.
" 1835.	Typogr. W.
dette passive	Fabr. Tapiss.
PORT. Dona Maria	Fabr. de fer.
BRESIL 1834.	Mutual. ind.
ROME. 1831.	C. de Bruges.
	H. F. Monc.
	Libr. Moline.
	S. act. réun.
	S. de Fleu.
	Ebéni. terie.
	Librairie Sc.
	Fabr. Pianos.
	H. E. Borio.
	Hoyoux.
	Fabr. de pap.
	Lits de fer.
	CHEMINS DE FER.
	De Par. à St Ger.
	" à V. r. d.
	" riv. G.
	De Mulh. à Th.
	Gambart.
	Luxembourg.

PLACE D'ANVERS, LE 8 NOVEMBRE.

Cacao. — Les 300 balles arrivées ces jours derniers de New York, par Margaretha Louisa, viennent d'être réalisées à prix qui doit rester secret.

Café. — Les ventes de ce jour se réduisent à 200 balles Brésil ordinaire à 23 1/8 c. et 125 dito vert à 25 1/2 c. l'article est d'ailleurs fermement tenu.

Colon. — On a cité la vente des 421 balles Géorgie, reçues de New York par navire Margaretha Louisa, dans les prix de 38 à 38 1/4.

Cuir. — Environ 2000 cuirs Montevideo et Buenos-Ayres de poids et prix divers, ont été traités à différents prix.

Riz. — Il s'est écoulé une quarantaine de futailles Caroline anglaises à f. 14 1/2, et environ 140 balles Bengale ordinaire de f. 8 à 8 1/2.

Sucre brut. — La vente de sucre Manille dont nous parlions hier se compose de 2,000 nattes, qu'on suppose avoir été payées f. 12 1/4. Tabac. — On a réalisé 50 boucauts Virginie ordinaire à 5 1/4 cents par 1/2 kil et non 5 1/2 c. comme il a été annoncé abusivement par une feuille de cette ville.